Quarante-septième année, N° 94. Le numéro : dix centimes Dimanche 23 avril 1950.

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 5.43.68
Compte de chèques postaux IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
SUISSE	19.—	10.50	6.—
Avec Bulletin officiel	25.50	14.—	7.75

ÉTRANGER : Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.12.36
et toutes les Agences de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Bex à Villeneuve	10 cts	le mm.
Suisse	13 »	»
Etranger	14 »	»
Réclames : Canton	22 »	»
» » Suisse	27 »	»
Mortuaires	16 »	»

L'économie valaisanne au carrefour

Le Valais est un canton débiteur. Et il le restera s'il ne modifie pas la structure de son économie.

En effet, le Valais exporte des produits agricoles et sa seule matière première, le courant électrique. Mais il importe la quasi totalité des produits fabriqués.

Nous vendons donc des marchandises bon marché : c'est le cas de tout produit agricole, de toute matière première. Et nous achetons ce qui coûte cher : les machines, les vêtements, les chaussures, etc.

A notre connaissance, il n'existe pas de statistiques cantonales en matière d'échanges commerciaux. Mais étant donné la nature de nos transactions, notre balance commerciale solde naturellement par un déficit comme celle de tout pays agricole.

L'industrie hôtelière est l'un de nos rares moyens de combler ce découvert. Mais elle est, elle-même, en butte à la concurrence de nos voisins de France et d'Italie.

De sorte que le déficit de notre balance des comptes s'accroît, semble-t-il, d'année en année. Ce qui provoque normalement l'endettement du canton. A la longue, cette situation peut devenir intolérable pour notre économie.

Comment sortir de cette impasse, nous

Comment sortir de cette impasse ? nous demandions-nous dans notre dernier article. A quoi nous répondions :

En modifiant la structure de notre économie par trop centrée sur l'agriculture ; toute monoactivité est dangereuse ; tendons en conséquence une nouvelle corde à notre arc ; cherchons une nouvelle source de revenus ; pour ce faire, donnons à l'agriculture son complément naturel : l'industrie moyenne.

Comment développer l'industrie moyenne ?

Le problème est délicat. Il demande une étude approfondie. Dans le cadre d'un article, on ne s'arrête qu'à des généralités.

Posons d'emblée l'idée de base que l'industrie moyenne demeurera le complément de l'agriculture et favorisera, de la sorte, l'épanouissement du peuple valaisan sur les plans matériel et spirituel.

Dans une série d'articles, nous avons esquissé quelques données d'ordre technique, financier et commercial de la question. Nous examinerons rapidement aujourd'hui trois solutions typiques. Elles représentent des réalisations possibles.

La solution de l'Usine d'aluminium à Chippis

Il s'agit d'une affaire importée de toutes pièces. Les capitaux et la plupart des techniciens sont étrangers au canton. Le Valais ne fournit que la main-d'œuvre non qualifiée qui continue, de sorte, à travailler son domaine agricole.

L'usine d'aluminium délivre, en temps normal, 12 millions de francs, en salaires, chaque année. Mais l'usine de Chippis représente déjà la grande industrie. Elle soulève, de ce fait, divers problèmes sociaux : chômage, relations de l'ouvrier avec le patron anonyme, etc., problèmes que nous ne pouvons étudier ici.

Relevons seulement que certains milieux ont beaucoup décrié la grande industrie. Ces milieux oublient que l'usine de Chippis a nourrit nombre de familles valaisannes. D'autre part, c'est un objectif social aussi qui a guidé les fondateurs de l'usine dans leur choix du Valais pour siège de leur activité. Ce fait ressort d'une conférence donnée dernièrement par le directeur de l'Usine de Chippis, M. Guler.

Par ailleurs, l'usine de Chippis tâche aujourd'hui d'atteindre un nouvel objectif : elle vise à former des techniciens valaisans. Elle vient, en effet, d'ouvrir un atelier-école en collaboration avec l'Etat du Valais.

La solution de la Fabrique de drap valaisan S. A., à Sion

Voilà une entreprise typiquement valaisanne. Elle groupe une centaine d'ouvriers. La direction, M. le député Imsand, et la main-d'œuvre sont valaisannes. Seuls quelques techniciens sont étrangers au canton. Ses produits soutiennent la concurrence extérieure. Au reste, la fabrique livre ses tissus aux grandes maisons de confection suisses.

On devrait introduire dans nos villages des entreprises de cette importance : des fabriques de produits alimentaires, des usines de pièces détachées, etc., groupant de 30 à 100 ouvriers et davantage.

Nous savons que certaines autorités communales sont en relations avec des maisons de l'extérieur en vue d'importer de petites usines.

En l'occurrence, il semble tout à fait normal que ce soient les autorités cantonales ou communales qui prennent contact avec les groupements intéressés afin de les attirer en Valais. Au surplus, les finances des communes et de l'Etat ne s'en porteraient que mieux. Ces nouvelles entreprises, tout en bénéficiant d'allègements fiscaux — comme dans la plupart des cantons — créeraient un nous revenu imposable. Les communes et l'Etat se retrouveraient ainsi de leurs peines.

La solution de l'artisan de l'artisanat qui devient industriel

C'est la solution la plus naturelle. Le cordonnier devient fabricant de chaussures. Le tailleur monte une entreprise de confection, le serrurier, une fabrique d'objets de fer forgé, le forgeron, un atelier de construction mécanique, etc. Nombre d'entreprises ont commencé de la sorte. Elles se sont développées peu à peu. Il en existe en Valais. Le Maison Giovanola frères, à Monthey, pour ne citer qu'un exemple, est sortie de l'artisanat.

* * *

On ne saurait épuiser en quelques lignes ce sujet. Nous avons esquissé trois solutions possibles. Nous ne sous-estimons pas les problèmes de tous ordres qu'elles soulèvent : problèmes financiers, techniques, commerciaux. Nous en avons déjà parlé. Nous y reviendrons encore.

Mais il s'agit, avant tout, de créer un climat favorable à la question. Cela suppose que l'industrie moyenne devienne le problème de tous les Valaisans : de l'éducateur de l'économiste, du législateur, de l'ouvrier, etc. Qu'elle devienne une œuvre cantonale.

h. r.

Politique fédérale

Le nombre des députés

—o—

En 1848, le Conseil national comptait 111 députés. Il en compte aujourd'hui 194. Peut-on nier qu'il y a eu « un bon vieux temps » ?

Non que nous voulions faire de la peine à nos honorables ; mais c'est un fait que plus une assemblée est nombreuse, moins son activité délibérante est efficace, et plus les individualités de valeur s'y dissolvent dans l'être (ou le néant !) collectif.

L'augmentation de cet effectif parlementaire vient de ce que, contrairement à nos grands conseils cantonaux, le nombre des députés au Conseil national n'est pas fixe. La Constitution prévoit qu'un député est élu pour tant de milliers d'habitants dans le canton. La population ayant augmenté, la députation a augmenté parallèlement, et l'on notera que le nombre des étrangers installés chez nous a été déterminant, ce qui est assez discutable.

Mais il y a dans la pratique helvétique quelque chose de profondément illogique. En théorie, on ne veut pas du nombre fixe de députés ; mais en pratique, on corrige les effets du système... Ainsi, on a commencé par avoir un député pour 20,000 habitants ; en 1930, on a porté ce chiffre à 22,000, avec l'approbation du peuple. Aujourd'hui qu'on est « menacé » d'en arriver, sur la base du dernier recensement, à 212 députés, le Conseil fédéral propose de passer à un député pour 24,000 âmes, et il ne fait pas de doute qu'il sera, à raison d'ailleurs, suivi. Ils seront 195...

Mais il tombe sous le sens que dans quelques années, si la populatio npersiste à augmenter, le problème se posera derechef, et il faudra encore rapiécer la Constitution fédérale...

Une chose en tout cas nous rassure, c'est que la salle du Conseil national n'est pas assez vaste pour contenir plus de 200 députés ! Le rapport fédéral le dit en petits caractères, mais en avouant ingénûment que les transformations que nécessiterait une sensible augmentation de la représentation populaire seraient, dans l'état de nos finances, « hors de proportion avec le résultat recherché...

Chez nous, les arguments d'ordre pratique sont décisifs. Si les devis d'architecture dépassent de beaucoup la valeur marchande d'une poignée de députés, rassurons-nous : on changera la Constitution plutôt que d'entreprendre de si coûteux travaux !

Il faut s'en féliciter. Non seulement pour l'efficacité des débats, mais aussi pour la valeur même de la députation. Le Conseil national ne tend que trop déjà, par la longueur de ses sessions, à devenir le rendez-vous de « professionnels » de la politique : secrétaires de partis ou d'associations économiques, aux dépens de la représentation des professions libérales. Tout ce qui pourra contribuer à freiner cette évolution sera bienvenu.

On a remarqué d'autre part que l'importance numérique du Conseil national, qui s'accroît par rapport au nombre fixe des 44 conseillers aux Etats, est à cet égard aussi un phénomène fâcheux. Nous en sommes moins convaincu. Le Conseil des Etats, dans l'affaire de la réforme des finances, qu'il a conduite selon ses vues, vient de faire une belle démonstration de vigueur. Cette vigueur ne tient-elle pas précisément au petit nombre de ses députés ?

Ce n'est donc pas à ce point de vue que le nombre des conseillers nationaux est inquiétant. Mais il l'est à d'autres, suffisants par eux-mêmes pour qu'une réforme puisse être jugée désirable.

C. Bodinier.

DE JOUR EN JOUR

AGITATION INUTILE

par Me M.-W. SUÈS

L'heure n'est plus très éloignée où l'Allemagne sera replacée au premier plan de l'actualité. Depuis la victoire, on avait oublié — on se complaisait dans cet oubli ! — qu'un peuple de plus de cinquante millions d'habitants, avait été radié des rapports internationaux. Quand on met la tête d'un homme sous l'eau, s'il n'en meurt pas, elle finit toujours par émerger. Cette réapparition est bruyante, parce que les Allemands, dès qu'ils sont en masse, sont tapageurs. Aujourd'hui, ils retrouvent, avec un patriotisme exacerbé, un aplomb désarmant.

Pour l'Allemagne occidentale, Berlin est la « terre promise ». Le chancelier Adenauer s'y est rendu et, dans l'idée d'insuffler espoir et confiance à ces frères séparés, il a fait vibrer la corde nationaliste. Il n'en a pas fallu davantage pour que retentisse le « Deutschland uber alles ! » Les Allemands n'ont rien oublié, rien appris. Ils n'ont pas changé de caractère, ni de procédés. Certains hauts Commissaires alliés présents se sont offusqués devant cette mélodie et ces paroles. Auraient-ils préféré le « Hortwessel Lied » ? Bien évidemment, une telle manifestation est un manque de tact, de mesure, de sagesse. A-t-on jamais accordé ces vertus aux Allemands? Bien avant Hitler, déjà lorsque Guillaume II déclencha, en 1914, la première « fraîche et joyeuse », on hurlait le « Deutschland uber alles » et on continua à le clamer durant toute la République de Weimar. Ce chant, en lui-même, est sans importance ; c'est l'intention qui compte. Or, l'intention est nette, l'Allemagne entend retrouver, sans retard, sa place de grande puissance dans le concert européen. Elle y a d'ailleurs été tacitement invitée par ses vainqueurs qui, en mettant fin au statut d'occupation et en autorisant la création du gouvernement de Bonn, ont permis cette émancipation.

Seulement, les Allemands trouvent que ça va trop lentement ! Un parti néo-national-socialiste existe et prospère ; les « Casques d'acier », — de triste mémoire puisque défenseurs de la République, ils s'effacèrent, dès que Hitler prirent le pouvoir, en 1933, — ont ressuscité. La dénazification est paralysée, ridiculisée. Les hommes de confiance du Führer relèvent partout la tête et reprennent leur poste aux leviers de commande, particulièrement dans la presse dont l'influence est déterminante sur l'opinion publique.

Au milieu de ce déchaînement de passion, inévitable dans un peuple qui voit tomber les chaînes de la défaite, le chancelier, homme d'expérience, mais âgé, cherche à manœuvrer pour le mieux. Politicien, il raisonne ; alors que la plupart de ses compatriotes se laissent emporter par leurs sentiments et leur instinct racial.

L'occasion s'offre d'adhérer au Conseil de l'Europe. M. Adenauer y est décidé. Mais il entend, bien évidemment, en tirer le plus d'avantages possibles. Aussitôt ses adversaires de parti, singulièrement les socialistes, qui, contre toute équité, ne font pas partie de la combinaison gouvernementale, ont adopté une attitude contraire ; non pas tant par ce qu'ils ne sont pas d'accord, mais simplement pour susciter des difficultés parlementaires au chancelier et tenter de le renverser, sur cette question. Une fois de plus, les problèmes extérieurs, quelle que soit leur gravité, sont employés à des fins partisanes, au risque de provoquer une crise ministérielle qui serait, dans l'imbroglio actuel, d'une gravité exceptionnelle.

Car imbroglio, il y a, puisqu'à propos du statut des mines de la Ruhr, les divergences éclatent maintenant au grand jour entre Anglo-Américains d'une part, Français de l'autre. Devant cette mésentente, M. Adenauer joue des deux côtés, espérant gagner sur tous les tableaux. Mais à Berlin, face à cette ancienne capitale qu'il connait bien, il a tenté de s'adresser indirectement aux Allemands de la zone orientale. Il a parlé d'unité, de fraternité, de la grandeur germanique, et, ce faisant, il a soulevé autant d'inimitié que de folles espérances, suivant les convictions politiques de ses auditeurs. En effet, quoiqu'en pense les Allemands, surtout les Berlinois, ils ne sont encore qu'une « pièce » sur le grand échiquier international où s'affrontent Russes et Américains. Ils s'en rendent d'ailleurs compte. C'est pourquoi ils donnent libre cours à l'exposé de points de vue souvent très divergents. Sous l'étiquette des partis, ils tentent d'allécher, d'appâter, les uns et les autres et suivent avec attention les réactions que suscitent leurs discours dans les grandes capitales. Dans leur ardeur de regagner le plus rapidement possible les positions perdues, ils ne se rendent pas compte, manquant du sens psychologique nécessaire à une aussi délicate entreprise, au lendemain d'une guerre aussi horrible, que, loin de rallier les sympathies, ils les aliénèrent par leur extraordinaire et prétentieuse désinvolture.

Certes, le danger n'est plus en Allemagne. Mais entre l'Occident et l'Orient, l'Allemagn se dresse avec ses hésitations, ses maladresses, son nationalisme retentissant, son orgueil et déjà ses revendications. Les Russes le savent comme les autres. Aussi font-ils miroiter à la République d'Allemagne orientale qu'ils contrôlent, des conditions encore plus favorables que celle que l'Allemagne occidentale recevrait, en adhérant au Conseil de l'Europe. Lors du voyage du chef de l'Etat à Moscou, le Kremlin a envisagé, avec son interlocuteur, la conclusion d'une paix séparée germano-soviétique, à la suite de laquelle, cette portion de l'ancien Reich retrouverait une souveraineté semblable à celle de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie, après avoir adhérer au Bloc oriental. Mais il est des Allemands de cette zone que ne préoccupe point le statut juridique de leur territoire. Ils se rendent compte que le chancelier Adenauer a raison ,quand il place le problème de l'unité de l'Allemagne avant

tout autre, bien qu'il soit évident qu'un tel regroupement ne dépend pas des Allemands eux-mêmes, mais de leurs vainqueurs, actuellement en plein désaccord.

C'est pourquoi toute l'agitation que l'on signale actuellement en Allemagne est vaine. Elle ne fait qu'empoisonner l'atmosphère internationale et compliquer les choses. C'est entre Alliés, par aventure réconciliés, que se résoudra le problème du Reich ; ou alors, les deux Allemagnes subsisteront dans des conditions durablement précaires et sujettes à caution.

M.-W. Suès.

Nouvelles étrangères

Un mouvement séditieux en Algérie

—o—

Nombreuses arrestations

Le gouvernement général a publié la mise au point suivante sur la découverte d'une organisation subversive en Algérie :

« A la suite d'une expédition punitive manquée, organisée par les éléments du MTLD (Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques) à Tebessa, contre un membre démissionnaire de ce parti, les services de police ont été amenés à découvrir dans le département de Constantine d'abord, puis dans le département d'Alger, l'existence de groupes armés dont la mission semble avoir été de commettre des sabotages et des attentats contre les personnes. Des documents révélant l'organisation de ces groupes, leur intruction et leurs objectifs éventuels ont été découverts.

Il résulte de ces documents que la création de ces groupes est l'œuvre du MTLD-PPA (parti populaire algérien), dont ils reçoivent les directives et les ordres.

D'autre part, des armes de guerre en petites quantités, quelques caisses de cheddite, des rouleaux de cordeau Bickford et des détonateurs, des cartouches de différents calibres et des chargeurs ont été saisis. Au total, 154 personnes ont été arrêtées, déférées et placées sous mandat de dépôt. Les recherches se poursuivent sur commission rogatoire des juges d'instruction intéressés afin de découvrir les chefs responsables et l'ensemble des éléments composant cette organisation, récemment mise en place par la MTLD-PPA, et qui ne semble pas grouper actuellement plus de quelques centaines d'individus ».

A la suite du communiqué publié par le gouvernement général d'Algérie, on précise à Paris dans les milieux autorisés que, outre des armes et explosifs, des documents et des tracts ont été saisis, qui ont fait apparaître une organisation calquée sur celle des maquis de France, orientée vers l'action souterraine plus que vers le combat ouvert et présentant les caractéristiques d'une société secrète, dont les membres ignorent l'identité des chefs, voire les buts de l'association.

Jusqu'à présent, semble-t-il, aucun des véritables chefs de cette organisation n'a pu être arrêté. La plupart des conjurés sont de jeunes gens dont on exigeait un serment. Conduits en lieu inconnu d'eux, ils devaient devant un chef au visage recouvert d'une cagoule, jurer d'obéir quoi qu'on pût leur demander.

Selon les informations parvenues jusqu'à présent, les saisies d'armes porteraient sur 18 fusils, 7 mitraillettes, 25 pistolets, un millier de cartouches et quelques caisses de cheddite et, de plastic. D'autre part, en plus des personnes appréhendées précédemment, il a été procédé à une cinquantaine d'arrestations depuis 3 jours.

—o—

Important entretien Truman-Trygve Lie

—o—

La situation aux Nations Unies et la situation générale, tels ont été les sujets discutés entre le président Truman et M. Trygve Lie, secrétaire général des Nations Unies, a déclaré ce dernier au cours de sa conférence de presse hebdomadaire. M. Lie s'est déclaré encouragé par sa visite au prsident, qu'il a loué pour l'appui donné aux Nations Unies.

Le secrétaire général s'est refusé à exposer le détail de sa conversation avec M. Truman. Il a cependant indiqué qu'il n'avait pas discuté avec lui, le porgramme de paix de 20 ans dans le cadre des Nations Unies, suggéré par M. Lie au cours d'un récent discours.

M. Trygve Lie, qui maintient sa décision de ne pas évoquer les questions dont il s'entretiendra avec les ministres des affaires étrangères de Grande-Bretagne et de France, a indiqué néanmoins qu'il s'agirait d'autre chose que de simples visites de courtoisie.

Interrogé sur l'éventualité du voyage à Moscou, qui suivrait son voyage à Londres et à Paris, M. Lie a réitéré son intention de ne se décider que lorsqu'il sera en Europe. Il a confirmé par ailleurs que M. Andrei Vychinski lui avait exprimé en novembre dernier le désir de le rencontrer un jour à Moscou. Cette semi-invitation faite avant la crise qui divise l'ONU, n'a pas été confirmée depuis par Moscou. M. Lie a émis cependant l'opinion que les Russes sont désireux de le voir.

Alors le secrétaire général de l'ONU a exprimé son espoir de voir l'affaire de la représentation chinoise à l'ONU réglée avant la prochaine assemblée générale. M. Lie a ajouté qu'il n'avait pas actuellement de nouvelles propositions à formuler pour le règlement de cette question.

Nouvelles suisses

Merveille de la technique suisse

Le gyrobus ?

—o—

Depuis l'ouverture de la Foire de Bâle on parle beaucoup d'un autocar tout à fait nouveau et présenté — sous forme d'un modèle réduit — par les ateliers de construction mécanique Oerlikon.

C'est le GYROBUS mû à l'énergie cinétique.

Voici ce que nous lisons dans le dernier numéro du « Touring ».

Ce véhicule est le premier du monde de son espèce. Actuellement soumis à de sévères assais aux usine d'Oerlikon, il est destiné à assurer le service public entre Fluelen et Altdorf. Il se présente sous la forme d'un trolleybus ordinaire, mais tire son énergie non pas d'une ligne de contact aérienne, mais bien d'un volant lourd monté sous le châssis, en son centre. Ce volant est lancé à chacun des points terminus de la ligne au moyen d'un moteur électrique, qui sert ensuite d'alternateur et alimente en courant les moteurs de traction du véhicule. L'énergie cinétique emmagasinée par le volant permet au gyrobus de franchir une distance d'environ 12 km. entre chaque « recharge ». Il y a bien des années que les Ateliers de construction d'Oerlikon commencèrent une série d'investigations avec des véhicules électriques à accumulateur d'énergie cinétique ne nécessitant pas de ligne de contact. La conclusion de ces sessais fut que l'accumulation d'énergie cinétique au moyen d'un volant devait présenter des possibilités favorables pour réaliser un système de traction industriel pratique. La réalisation de cette idée présenta néanmoins beaucoup de difficultés. L'accumulateur d'énergie cinétique, appelé brièvement « électro-gyro », consiste en un volant en forme de disque à tension uniforme et construit en acier au chrome-nickel. A ce volant est accouplé un moteur triphasé à cage d'écureuil et dont le nombre de pôles du stator est commutable. Le bloc volant-moteur tourne sur des roulements à billes surdimensionnés et lubrifiés à l'huile. L'ensemble est enfermé dans un carter scellé préalablement évacué puis rempli d'hydrogène à basse pression. L'hydrogène permet de réduire les pertes par frottement et d'assurer le refroidissement du moteur. Grâce à cet engencement, les pertes par ventilation et frottement sont tellement faibles que le temps total de marche, compté à partir de la pleine vitesse jusqu'à l'arrêt, est de dix heures environ. Des essais positifs ont déjà été effectués avec des gyrotracteurs ferroviaires. En considérant les applications pour transports routiers, on peut dire que les véhicules électro-gyros peuvent être utilisés avantageusement pour les services qui opèrent sur trajets fixes, comme les lignes d'autobus, les camions ou les services de distribution faisant la navette entre une fabrique et une station de chemin de fer par exemple. Il sera sans doute intéressant de suivre les essais en cours effectués par le premier gyrobus Oerlikon.

—o—

Après le crime de Siebnen

La reconstitution du drame

—o—

Le commandant de la police de Schwytz a donné à la presse quelques détails sur le crime qui a été commis sur la personne de Mme Elisa Mächler-Schnyder, 50 ans, à Siebnen-Wangen.

Le meurtrier, Hermann Bruhin, 54 ans, ouvrier du bâtiment, originaire de Wangen, avait habité pendant 14 ans comme sous-locataire dans la famille Mächler. Ayant été victime d'un accident, Bruhin avait, il y a quelque temps, été en traitement à l'hôpital de Lachen. Les blessures étaient telles qu'il y avait menace d'incapacité physique durable. Pour d'autres raisons encore, Bruhin craignait qu'il devînt indésirable dans la maison Mächler où il avait joui de l'hospitalité et de soins comme s'il avait été un membre de la famille. La peur d'une séparation pourrait bien être le motif décisif qui l'a poussé au crime. Ayant obtenu la permission de sortir de l'hôpital de Lachen, Bruhin se rendit à Siebnen muni d'un billet de retour. A Lachen, il avait fait l'acquisition d'un fort couteau de cuisine. Probablement, après un bref échange de paroles, Bruhin porta un coup de couteau dans le bas-ventre de sa victime, puis comme Madame Mächler, prenait la fuite, lui porta trois autres coups dans le dos. Là-dessus le meurtrier descendit à la cave pour se donner la mort et se blessa grièvement. L'homme a pu encore être interrogé par le juge. Bruhin a déclaré qu'à la Saint-Sylvestre de 1949, il avait eu une altercation avec Mme Mächler, au cours de laquelle il avait proféré des menaces incompréhensibles.

Bruhin a succombé à ses blessures jeudi à 17 heures.

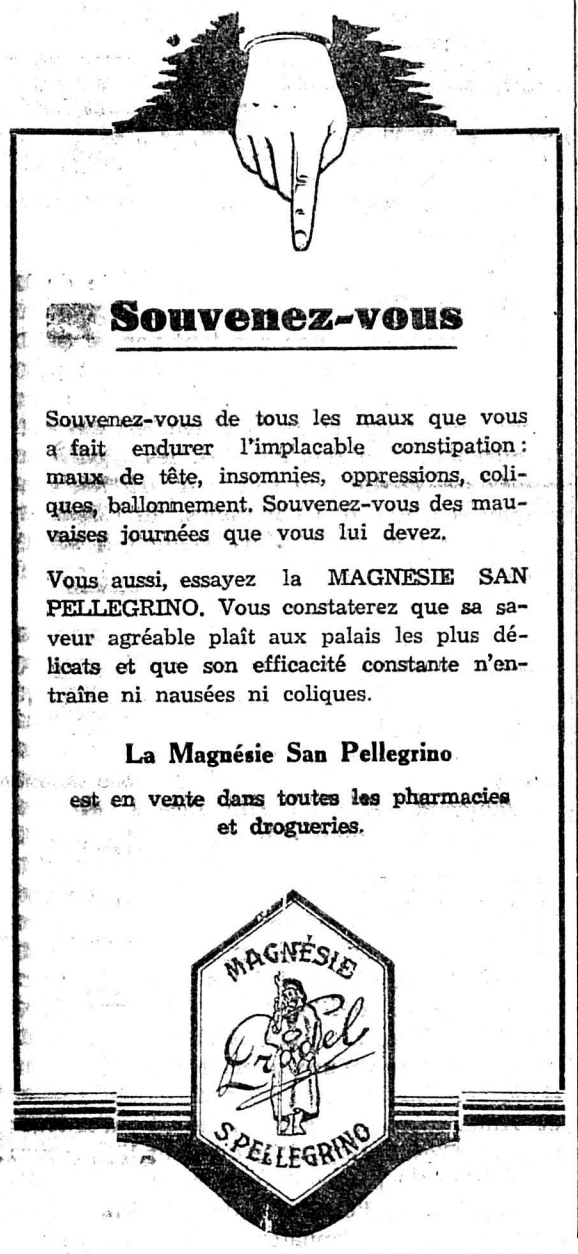

Comment soulager les douleurs de l'estomac

L'apparition de douleurs de l'estomac n'est pas toujours la première manifestation de la maladie gastrique. Il existe déjà un état inflammatoire de la muqueuse qui occasionne des brûlures, aigreurs, balonnements et sensations de vide de deux ou trois heures après les repas. Cette inflammation provoque une dégénérescence des cellules et des glandes, due en partie à un manque de vitamine C. Pour guérir l'acidité, il faut fortifier les cellules gastriques. C'est ce que fait le Vit-Gastral, seul produit qui contienne la vitamine C, associée à des éléments tonico-digestifs. Le Vit-Gastral soulage les douleurs, la gastrite, la dyspepsie et les digestions pénibles, la flatulence, l'acidité, l'aérophagie.

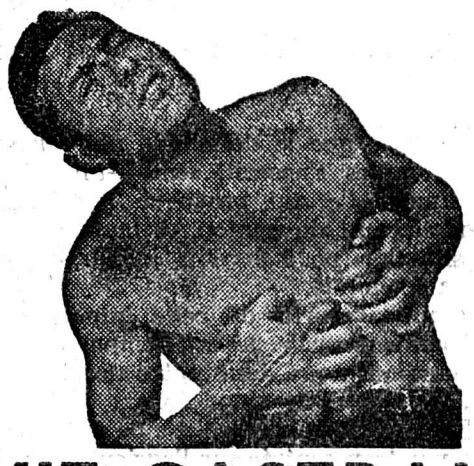

VIT-GASTRAL
calme vite les maux d'estomac

Vous pouvez obtenir franco un sachet contenant 2 doses d'essai, en envoyant soixante centimes en timbres-poste aux Ets R. Barberot S. A., 1 rue du Levant, Genève.

Toutes pharmacies, le flacon original : Fr. 5/-
Le sachet d'essai : Fr. —.60

Agents gén. : Ets R. Barberot S. A., Genève, 7, rue du Levant 349

GRAINS de VALS
Vous avez mal au foie, des digestions lentes, difficiles, prenez chaque soir un Grain de Vals laxatif et dépuratif.
O.I.C.M. 1499

FEUILLETON DU « NOUVELLISTE » 8

Trygve Gulbranssen

Là-bas... chante la Forêt

Traduit du Norvégien par Mercédès Sundt

Roman

L'on vit plus souvent les gens du Nord sur les routes qui traversent les villages. Ils se mêlèrent davantage à ceux du Sud, qui eurent enfin quelques détails sur la vie des habitants de Björdnal. L'on apprit à distinguer les uns des autres les hommes et les bêtes du Nord. Les chevaux harnachés de jaune venaient de Hamarrbö ; mais le plus souvent, c'étaient ceux de Björdnal que l'on voyait passer — par la respiration coupée et les yeux écarquillés — des démons noirs et sauvages qui filaient comme le vent.

Car il fallait bien admettre que Björndal s'étendait et devenait de jour en jour plus important ; il fallait bien l'admettre à la grande fureur de beaucoup... L'envie est presque aussi vieille que le monde et s'épanouit dans le cœur des hommes.

De plus en plus souvent, on vit les petits chevaux noirs comme des démons, traversant les routes qui mènent du Nord au Sud, tirant les voitures comme en se jouant.

Parfois, les voyageurs allaient à la ville voisine et y demeuraient plusieurs jours. Ils arrivaient lourdement chargés et remportaient d'autres marchandises.

Décidément, ils étaient bien entreprenants, ces gens-là !

En vain, les villageois se demandaient ce qu'ils pouvaient bien transporter !

Les maîtres de Björndal étaient maintenant les deux jeunes gens qui, autrefois, avaient rapporté le corps de leur père des bois de l'Est. Sérieux et entreprenants tous deux, ils accomplissaient leur travail avec l'allant de la jeunesse.

Tore, l'aîné, faisait preuve peut-être de plus d'autorité que Dag, mais celui-ci, néanmoins, n'était plus une « poule mouillée ».

Grand et large d'épaules, Tore donnait une impression de force et de puissance. Basané, les cheveux plus foncé que ceux de Dag, il avait des yeux perçants et froids. « Tout le portrait de son père », disaient les gens.

Dag n'avait pas, peut-être, sa largeur d'épaules, mais ses reins étaient robustes et son corps souple et agile. Des lueurs dorées jouaient sur sa peau et sur ses cheveux blonds. Ses yeux bleus brillaient toujours d'un éclat joyeux, mais, affirmait-on, on n'avait vu si beau garçons alentours ! Et l'on pensait qu'il tenait de son grand-père.

Les histoires qui circulaient dans la paroisse étaient vraies.

... Même pour cette époque, Björndal était un domaine très important. Les deux jeunes gens ne se seraient peut-être pas aussi bien tirés de leur tâche si le vieil Orn de Hamarrbö ne les avait pas conseillés.

Ainsi, ils purent passer le cap des années difficiles et par la suite, tout diriger eux-mêmes... De tout temps, on avait envoyé à la ville des charretées de fourrures et de marchandises diverses, où elles étaient payées un bon prix. Par contre, l'on vendait plus près les choses d'une valeur moindre, celles qui provenaient de la ferme et de la forêt ; sans doute, leurs prix étaient-ils moins élevés, mais la route n'était-elle pas plus courte ?...

tions avec le comptoir Hodler, qui traitait directe-

Avec les années, ils parvinrent à entrer en relament avec des acheteurs étrangers et pouvait offrir le plus haut prix pour toute marchandise de première qualité. Depuis lors, ils avaient toujours travaillé pour cette maison et ne s'en repentaient pas.

Un jour où Tore Björndal conduisait une charretre chose à vendre, les avisant que tous leurs produits seraient les bienvenus.

Désormais, ils ne trafiquèrent donc plus qu'avec Holder, transformant tout en argent — en bon argent — et rapportant chez eux tout ce qui leur était nécessaire.

... Les grands comptoirs avaient alors une importance capitale pour ceux qui vivaient perdus dans la solitude.

Holder pouvait acheter n'importe quoi, payer au prix fort et prévenir ses fournisseurs des besoins de la clientèle, puisque ceux-ci pouvaient lui procurer tout ce qui venait de la ferme et de la forêt.

. . . . . .

Un jouroù Tore Björndal conduisait une charrette à la ville, une roue se brisa juste devant un gaard appelé Gistad, situé après les dernières maisons, là-bas, tout au sud des Terres Basses. Muni de béliers et d'outils, ceux de Gistad vinrent à son aide. Ils échangèrent avec lui quelques paroles et depuis, Tore, en passant devant chez eux, leur adressait quelques mots. Puis il finit par s'y arrêter chaque fois un moment. Il lia connaissance avec l'une des filles de la maison et, l'hiver suivant, l'épousa. Le mariage eut lieu à Gistad et les fêtes durèrent plusieurs jours, ainsi que le veut la coutume.

(A suivre.)

A propos de la réglementation du prix du lait

Vendredi après-midi, MM. M. Iklé, de l'administration fédérale des finances, Landis, directeur de la Division de l'agriculture, et Campiche, directeur du Service fédéral du contrôle des prix, ont donné aux journalistes des indications détaillées sur la nouvelle réglementation du prix du lait.

La Confédération a dépensé depuis 1943 une somme totale de 249,3 millions de francs pour abaisser le prix du lait. Les dépenses pour l'année courante s'élèveront à 25 millions de francs, alors qu'elles auraient été de 41 à 42 millions sans l'abolition actuelle des 2 centimes versés par elle.

Les sommes déboursées par la Caisse de compensation des prix pour la réduction supplémentaire du prix du lait aux consommateurs se sont élevées de 1943 à fin 1950 à 107,7 millions de francs. Cette réduction supplémentaire a diminué le prix du lait également de trois centimes, de sorte que dans certaines régions rurales ce prix a été abaissé de six à sept centimes par litre, et les prix restent ainsi fixés. Quoi qu'il en soit, la Caisse de compensation sera peu à peu supprimée, et la baisse qui en était la conséquence tombera, ce qui aménera un renchérissement du prix du lait, naturellement. Les sommes versées par la Confédération ont été considérée comme des dépenses en faveur des consommateurs. Il s'est agi de savoir si les producteurs pouvaient se charger d'une partie de l'augmentation des charges. Au cours des négociations, les producteurs ont pris sur eux le troisième centime versé jusqu'ici par la Confédération. L'affaire est définitivement réglée, de sorte que le prix du lait ne fera pas l'objet d'une nouvelle discussion en automne. L'augmentation du prix du beurre pourra être évitée grâce au bénéfice de la BUTYRA. En ce qui concerne le fromage, il n'y a pas de caisse de compensation, de sorte que le consommateur subira là les répercussions du renchérissement du prix du lait. Il en résultera une augmentation du coût de la vie qui passera à 159 points, mais non 160 comme on l'a affirmé. Rappelons que l'accord de stabilisation prévoyait une limite de 163 points. Il reste donc une certaine marge. On s'attend en revanche à une baisse des produits textiles, des combustibles solides et liquides et de certaines denrées alimentaires, tandis qu'on prévoit une légère augmentation de l'indice des loyers. D'une façon générale, on considère que la solution à laquelle s'est arrêtée le Conseil fédéral est un compromis qui met fin aux longues discussions.

GENEVE

Arrestation d'un des cambrioleurs de Versoix

La police a arrêté dans la nuit de samedi, un individu, Raymond Golaz, 27 ans, qui, s'étant rendu à Versoix en voiture avec un ami, a pénétré dans un magasin de tabac pendant l'absence de la propriétaire. Il y a dérobé de la marchandise et le contenu de la caisse, soit Fr. 500.—. Son complice n'a pas encore été retrouvé.

Retraits du permis de conduire en 1949

Selon une communication de la Division de police du Département fédéral de justice et police, 2292 retraits de permis de conduire lui ont été signalés en 1949.

Motifs du retrait	*Nombre des cas*
Ebriété	1403 = 61 %
Excès de vitesse	259 = 11 %
Autres contraventions	447 = 20 %
Maladie ou infirmité	43 = 2 %
Mauvaise réputation, etc.	50 = 2 %
Autres motifs	90 = 4 %

Dans les trois cinquièmes de tous les cas, le motif du retrait résidait donc dans l'ébriété. Sur 1403 retraits prononcés pour ce motif, 568 l'ont été en relation avec un accident.

Un canton modèle — à moins que ce ne soit tout juste le contraire ! — est le canton d'Appenzelle Rhodes-Intérieures, où il n'y a pas eu un seul retrait de permis de conduire. Le canton du Valais, qui, en 1948, avait indiqué un seul cas de retrait de permis de conduire pour raison d'ébriété (sur 7 retraits en tout), a signalé, en 1949, 16 retraits, dont 11 dus à l'ébriété ; sur ces 11 retraits, il y a eu accident dans 9 cas.

Dans 53 % des cas, la durée du retrait a été de 2 ½ mois au maximum, dans 22 % de 2 ½ à 11 mois ; dans 10 cas, le retrait a été de 11 mois à 5 ans, dans 408 cas, il a été illimité et dans 85 cas, définitif. Il n'est pas possible de connaître la durée du retrait pour les seuls cas dus à l'ébriété.

L'AFFAIRE DU KURSAAL

Le procureur général ordonne une expertise

Mis officiellement au courant de la situation constatée par les autorités cantonales et municipales lors de la présentation des comptes de la Nouvelle société d'exploitation du Kursaal, M. Charles Cornu, procureur général, a chargé la Fiduciaire Suisse S. A. de procéder, pour son compte également, à une expertise, demandant en outre à la Fiduciaire de lui signaler les infractions pénales dont elle pourrait éventuellement constater l'existence.

On sait, en effet, que c'est déjà la Fiduciaire Suisse S. A., qui a été chargée par le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de l'expertise nécessitée par la constation d'une comptabilité incomplète.

Les pourparlers se sont poursuivis durant toute la journée d'hier entre les membres de la Nouvelle société d'exploitation du Kursaal pour arriver à un «modus vivendi» correspondant à la demande formulée par les autorités cantonales et municipales, exigeant un changement à la tête de notre théâtre d'été pour permettre que son ouverture prochaine n esoit pas différée. On parle de la formation d'un comité restreint dont feraient notamment partie M. William Henssler, l'actuel président, et M. Philippe Albert, celui-ci ne voulant pas assumer seul la direction du Kursaal, même à titre provisoire.

Aucune réponse définitive n'avait été adressée, hier, pas plus au Conseil d'Etat qu'au Conseil administratif.

De son côté, M. Auguste Dérouand, administrateur-directeur, a prié le conseil d'administration du Kursaal de désigner également une fiduciaire, chargée de procéder à une contre-expertise. (« La Suisse »).

Bibliographie

Un très beau livre :

Monsieur Vincent

Les bons ouvrages forment l'esprit et nourrissent l'âme des lecteurs sérieux. Ils méritent donc d'être connus du monde catholique, puisqu'ils contribuent en même temps à combattre la mauvaise presse, qui hélas ! foisonne et se trouve trop fréquemment à la portée des petites bourses...

Il faut donc se réjouir lorsque des écrivains honnêtes consacrent leur temps et leurs talents à la divulgation d'œuvres morales et fortes. C'est avec une joie particulière, que je me permets de rappeler aux lecteurs de ce journal, la publication d'un ouvrage de valeur : « Monsieur Vincent », par Arnault de Corbie .C'est le grand récit historique et poignant, inspiré du film de Maurice Cloche, que nos salles de cinéma ont porté à l'écran l'année dernière ou au début de cette année. Partout ce furent salles combles, et il fallut même prévoir des prolongations, tellement les spectateurs furent émus et touchés par l'ardente charité de Saint-Vincent de Paul.

Pour ceux qui ont eu le bonheur de voir le film, ils éprouveront une joie plus complète à la lecture de ce livre attrayant, et ils comprendront mieux encore l'exemple de charité héroïque de ce Saint envers les pauvres et les déshérités, ses frères dans le Christ.

Quant à ceux qui furent empêchés de prendre part à cette belle projection cinématographique, Monsieur Vincent leur apportera réconfort et lumière. Il leur montrera comment la charité peut semer l'esprit de l'amour du Christ et lui reconquérir des cœurs endurcis par les épreuves de la vie.

Ce magnifique volume de 200 pages, illustré de 16 hors-textes reproduisant les scènes les plus émouvantes du film, ne coûte que Fr. 4.10. Il vaut certes bien davantage que son prix d'achat. Bien présenté, il plaira, je n'en doute pas, même aux plus exigeants.

Mouvements d'Action catholique, Fraternités du Tiers-Ordre, Confréries, hommes et femmes préoccupés des problèmes sociaux, trouveront dans ce volume une intarissable source d'amour qui leur permettra d'intensifier leur apostolat, là où Dieu les a placés pour être les serviteurs du prochain.

En notre vingtième siècle, pétri d'égoïsme et

Malade ?
Pourquoi ne prenez-vous pas les fameux comprimés aux herbes Lapidar ?

Lapidar No 3 — Comme dépuratif, spécialement en cas d'éruptions cutanées dartres, démangeaisons, furoncles.

Lapidar No 7 — Contre les troubles nerveux, nervosité générale, insomnie, troubles nerveux de l'estomac et de l'intestin, névralgie dans la tête.

Lapidar No 4 — Contre les veinostases les varices, les ulcères variqueux, les hémorroïdes, engelures, phlébites, thromboses.

Lapidar No 11 — Excellent fortifiant et reconstituant. En cas de faiblesse générale, d'anémie, d'épuisement physique et psychique, après maladies et opérations.

CURE-HERBORISTE KUNZLE — CURE-HERBORISTE KUNZLE S.A. ZIZERS SUISSE

25 ans de succès — Fr. 3.— — Dans les pharmacies et drogueries, ou à la Pharmacie Lapidar, Zizers — Seule cette marque déposée garantit le produit d'origine

Aliments complets
ALGA PROVIMI
pour PORCS et VOLAILLE

Des ennuis?

Pas d'ennuis avec la police: c'est une excellente devise. Pas d'ennuis avec son moteur: c'en est une encore meilleure. Pour éviter les uns et les autres, l'automobiliste qui s'y connaît roule avec prudence - et lubrifie son moteur avec ENERGOL*

BP

* Des vitamines pour votre moteur en vente aux stations vertes et jaunes.

Roulez avec prudence, lubrifiez avec ENERGOL

Je cherche place de **chauffeur** dans entreprise, marchand de fruits, etc., ou éventuellement livreur, permis rouge.
S'adresser au Nouvelliste sous chiffre S 7411.

PRETS
très discrets à personnes solvables. Conditions sérieuses. Pas d'avance de frais. Réponse rapide.
BANQUE PROCREDIT FRIBOURG

On cherche un **domestique** ou un jeune homme, de 17 à 20 ans, sachant traire. Vie de famille.
S'adresser sous Y. 7417 au Nouvelliste.

On cherche, pour début juin à fin octobre, dans station de montagne, une **JEUNE FILLE** de 17 à 18 ans, débutante préférée, pour aider au ménage (2 personnes) et au commerce. Bons soins assurés.
Gages à convenir.
S'adresser au Nouvelliste sous Z. 7418.

COMMERCE
Nouveautés-Bonneterie à remettre pour cause majeure, dans importante localité de la Broye vaudoise. Gros chiffre d'affaires prouvé. Reprise Fr. 15,000.— plus marchandise.
Occasion unique. Offres sous chiffre P. K. 9866 L., à Publicitas, Lausanne.

A vendre 7 **tonneaux à vin** ovales : 860 l., 807 l., 775 l., 700 l., 689 l., 358 l., 355 l.
Prix à convenir.
S'adresser à Mmes Delacoste-Martin, La Place, Monthey.

TRUIES
A vendre 2 jeunes truies de 8 mois, non saillies, belle et grande race, sortant d'une mère primée par 92 points et père par 93 points. S'adresser à Marius BROCARD, l'Echaud, Bex, (Vd).

A vendre **taureau** 16 mois, autorisé, bon reproducteur.
S'adresser à *Charles Jean, Massongex.*

A vendre, bonne occasion, environ 39 toises **ardoises** de Leytron. Très avantageux.
S'adresser à Ch. Rey, Crans s. Sierre. Tél. 5.22.50.

CHROMAGE NICKELAGE ARGENTAGE
SUPER-CHROM S. A.
Ch. Fontannaz 2
Montétan - Lausanne
Tél. 4 06 35

Lisez tous le NOUVELLISTE

Radio-Programme

Lundi 24 avril

SOTTENS. — 7 h. 10 Le bonjour matinal. 7 h. 15 Informations. 7 h. 20 Au saut du lit. 11 h. Emission commune. 11 h. 45 Suite pour piano. 11 h. 55 Refrains et chansons modernes. 12 h. 15 Les nouveautés de la semaine.

12 h. 45 Signal horaire. 12 h. 46 Informations. 12 h. 55 Musique légère. 13 h. 10 La Flûte enchantée, de Mozart.13 h. 30 Sonate. 16 h. 10 L'anglais par la radio. 16 h. 30 Musique française D'autrefois et d'aujourd'hui. 17 h. 30 Un feuilleton pour tous. 17 h. 50 Musique légère.

18 h. Vedettes en tournée. 18 h. 30 La femme et les temps actuels. 18 h. 45 Un disque. 18 h. 50 Reflets d'ici et d'ailleurs. 19 h. 10 Demain, l'Europe ! 19 h. 15 Informations. 19 h. 25 Les passionnés innocents. 19 h. 45 Music-Box. 20 h. Enigmes et aventures. 21 h. La Revue mensuelle. 21 h. 30 Le grand jazz symphonique de Radio-Genève. 21 h. 55 Un disque. 22 h. On ne vous a pas tout dit... 22 h. 10 Pour les amateurs de jazz hot. 22 h. 30 Informations. 22 h. 35 La voix du monde. 22 h. 50 Musique douce.

BEROMUNSTER. — 6 h. 15 Informations. 6 h. 20 Gymnastique. 6 h. 40 Musique de J. Offenbach. 7 h. Informations. 7 h. 05 Disques. 7 h. 10 Le programme. 10 h. 15 Emission radioscolaire. 10 h. 50 Chansons suisses. 11 h. Emission commune. 12 h. 15 Deux ouvertures d'opéras italiens.

imbu de préjugés, ils est bon de se remettre à l'école des Saints et de comprendre le message qu'ils nous ont légué par leur belle vie. Je ne veux pas en dire davantage, afin de laisser à chacun la joie de savourer à son aise les belles et captivantes pages de « Monsieur Vincent », en vente à la Librairie Saint-Paul, à Fribourg, et chez tous les bons libraires du canton.

J.-O. Pralong.

Nouvelles locales

En gare de St-Maurice

Inquiétante serie noire

DOUBLE ELECTROCUTION ET DERAILLEMENTS

—o—

Vendredi, une équipe d'ouvriers était occupée en gare de Saint-Maurice à changer des signaux. Il s'agissait d'enlever des ailes de sémaphore pour les remplacer par des signaux lumineux. Quatre ou cinq hommes se trouvaient alors sur la passerelle sise près du poste II, en direction de Martigny. Pour des raisons que l'enquête établira, au moment où les ouvriers descendaient une aile d'un sémaphore au moyen d'une corde, elle entra en contact avec un arc de feu qui atteignit deux hommes, MM. Marcel Boand et Roger Darbellay. Un fort vent soufflait et est probablement à l'origine de ce court-circuit qui se manifesta sous la forme d'un éclat foudroyant.

Les deux ouvriers atteints ont été très grièvement blessés. M. Boand, marié, habitant Lausanne, ouvrier professionnel aux installations de sécurité de Lausanne, le plus dangereusement touché, souffre de blessures à un bras et à une jambe. L'autre, M. Roger Darbellay, célibataire, domicilié à Evionnaz et employé auxiliaire au même service, a été surtout atteint à la tête. Tous deux ont été conduits à la clinique de Saint-Amé à St-Maurice.

Samedi, dans la matinée, l'état de santé de Boand, très gravement atteint, restait sans amélioration alors que Darbellay, moins touché, semble hors de danger.

*

Samedi matin encore, un wagon marchandise est sorti de la voie à une aiguille, bloquant l'accès de la gare — du côté Martigny —. Si les dégâts ne semblent pas importants, l'horaire a subi un sensible retard. Notons aussi qu'il n'y a pas très longtemps une locomotrice avait déraillé dans les mêmes conditions, causant environ une dizaine de mille francs de dégâts.

On reste perplexe devant cette série d'accidents.

—o—

LES COMPTES DE L'ETAT DU VALAIS

Les comptes de l'Etat du Valais pour 1949 se soldent par un déficit de 1,520,000 francs environ, dans lequel est compris un amortissement de 200 mille francs. Le budget prévoyait un déficit de 3,805,000 francs.

—o—

CHRONIQUE DU BOUT DU LAC

St-Gingolph

SOIREE DE LA MUSIQUE

C'est samedi et dimanche soir dernier que notre fanfare « Les Enfants des deux Républiques » a donné, à ses membres honoraires et passifs, deux soirées fort bien réussies.

La grande salle du Bâtiment Zenoni avait été décorée et parée pour la circonstance. Nos musiciens nous ont présenté u nprogramme de choix, résultat d'un long et sérieux travail de répétitions et d'une direction parfaite.

A la partie musicale : de magnifiques morceaux dont les principaux « Hon Doé », marche ; « Le Pays du Sourire », sélection ; « Sous le drapeau suisse », marche, etc.

« La Campanella » et « Trille du Diable » qui fut joué par M. Canzano, en violon solo.

La partie théâtrale fut enlevée avec maestria par quelques jeunes artistes, surtout dans « Manu militari » où Georgy incarnait parfaitement le Pandore imbu du règlement et de la loi.

Au sketch « Je viens au concours » ce fut le fou-rire général.

Félicitations aux deux chevilles ouvrières de la société M. E. Girard, président, et M. Paul Béned, directeur, ainsi qu'à tous les musiciens et acteurs.

Bouveret

AVEC LES PONTONNIERS

Samedi dernier, à Bouveret, il a été fondé une section de pontonniers militaires pour Bouveret et environs. Région comprise de Monthey à St-Gingolph pour le canton du Valais, et pour le canton de Vaud de La Tour-de-Peilz à Roche.

Sur l'initiative du sgtm Brousoz L., chef de Section militaire à St-Gingolph, une douzaine de citoyens se sont réunis à l'Hôtel Bellevue au Bouveret et un comité a été constitué comme suit :

Sgtm Brousoz Léon, St-Gingolph : président ;
Appté Roch André, Bouveret : vice-président ;
Pont. Christin Meinrad, St-Gingolph : secrétaire ;
Recrue Baruchet Jean, Bouveret : caissier ;
Pont. Roch André fils et Favez Georges : moniteurs ;
Pont. Favez Ami et Page Michel : matériel ;

Au début, la société sera une sous-section de la société des pontonniers de Bex. Le but est de former des jeunes gens à la navigation sur les eaux courantes en vue de futurs pontonniers militaires et de maintenir les pontonniers par des exercices hors service. Les pontonniers militaires et les jeunes gens qui s'intéressent à la navigation sur les eaux courantes, natation, etc., peuvent être reçus comme membres. Pour tous renseignements s'adresser aux membres du comité ou au président, St-Gingolph, tél. 6.93.47.

Dernière heure

Avis aux amateurs...

NOUVELLES SPOLIATIONS EN ROUMANIE

LONDRES, 22 avril. (Reuter). — Radio-Bucarest a annoncé que les villas et hôtels situés sur les côtes roumaines et les établissements de stations de montagne ont été confisqués SANS INDEMNITE par l'Etat roumain. Ces bâtiments serviront d'asile de convalescence pour les ouvriers, au lieu de servir d'abri aux citoyens mécontents et aigris et aux agents étrangers.

—o—

Tokio

Un avion disparait

Il y avait plusieurs hautes personnalités à bord

—o—

TOKIO, 22 avril. (Reuter.) — Un quadrimoteur américain parti d'Okinawa avec 27 passagers et 8 membres d'équipage est attendu en vain depuis des heures sur l'aérodrome de Tokio. Une explosion a été perçue sur une montagne près de Tokio et on la met en rapport avec cette disparition.

TOKIO, 22 avril. — On confirme officiellement que plusieurs hauts fonctionnaires du gouvernement américain se trouvaient à bord du quadrimoteur qui s'écrasa près de Tokio la nuit dernière et dont les débris n'ont toujours pas été retrouvés. Parmi ces fonctionnaires qui revenaient de Manille où ils avaient négocié un accord commercial nippo-philippin se trouve M. Frank Pikelle, chef du service du commerce extérieur du SCAP.

—o—

La prochaine conférence de l'O.E.C.E. va s'occuper de la PRODUCTION DU FOURRAGE

ZURICH, 22 avril. — La Commission de l'alimentation et de l'agriculture de l'Organisation européenne de coopération économique (O. E. C. E.), a convoqué les Etats membres, en collaboration avec le ministre français de l'agriculture, à une conférence qui se tiendra au commencement du mois de mai à Paris pour s'occuper de la production des fourrages et examiner les possibilités d'établir un contact étroit entre théoriciens et praticiens. Des spécialistes de France, de Hollande, d'Angleterre et de Suisse ont été chargés de présenter des méthodes sur les plans de la production des fourrages et par des excursions en Normandie et dans la campagne lorraine.

—o—

Paris

L'ex-héros Hardy à nouveau devant les juges

—o—

PARIS, 22 avril. — Du correspondant de l'agence télégraphique suisse : Lundi, comparaîtra devant le tribunal militaire de Paris René Hardy, un des héros de la Résistance. Poursuivi devant la Cour de justice sous l'inculpation d'avoir trahi la cause il avait été acquitté deux mois après. Tandis qu'il se reposait dans la Forêt-Noire de sa longue captivité, il fut de nouveau arrêté. Une nouvelle accusation avait été formulée contre lui. Il aurait livré le plan vert à la Gestapo, c'est-à-dire le plan de sabotage des chemins de fer. Lors de son premier procès, Hardy était accusé d'avoir attiré dans un guet-apens les compagnons de son réseau, près de Lyon. Le jury l'avait absout au bénéfice du doute. Les débats avaient pris fin dans un climat serein et clément. Mais il fut néanmoins dès lors l'objet d'un contrôle constant.

—o—

M. ACHESON COMMENTE LES DEUX DERNIERES NOTES SOVIETIQUES

« Mensonges et absurdités »

—o—

WASHINGTON, 22 avril. (AFP) — Commentant, au cours de sa conférence de presse, la note soviétique répondant à la protestation américaine du 18 avril, M. Acheson a indiqué qu'une lecture préliminaire de cette note montrait que les Soviets continuent à défendre la thèse fausse selon laquelle un avion américain B-29 aurait ouvert le feu sur un avion soviétique.

Le seul appareil américain se trouvant au-dessus de la Baltique lors de l'incident était un « Privaater » sans aucun armement (et non pas un B-29, comme l'affirment les Soviets) a dit le setaire d'Etat.

M. Acheson a ajouté qu'il semble évident que les Soviets n'ont fait aucun effort pour entreprendre une enquête sérieuse, ainsi que le gouvernement américain l'avait demandé.

M. Acheson a déclaré qu'après une lecture plus approfondie de la réponse soviétique à la note des Etats-Unis demandant des excuses et des indemnités pour la perte du « Privaater », le gouvernement américain devra répondre à nouveau aux Soviets.

*

Le secrétaire d'Etat a ensuite qualifié d'absurdes les allégations contenues dans la note soviétique au sujet de Trieste, et selon lesquelles les autorités alliées suppriment l'exercice des droits et libertés humaines, et procèdent à l'établissement d'une base militaire et navale à Trieste.

Le Département d'Etat n'a pas connaissance d'une demande officielle soviétique pour la revision de la convention de Montreux de 1936, relative au statut des Détroits, a affirmé M. Acheson, qui a ajouté que, conformément à l'échange de notes turco-soviétiques d'octobre 1946, les Etats-Unis restent prêts à participer à une conférence pour la revision de cette convention.

—o—

Italie

Des ours dans le Trentin

ROME, 22 avril. (Ag.) — Des ours ont fait leur apparition dans le Trentin où ils ont dévoré plusieurs brebis dans les environs de Sierra di Priniere. Ce fait qui ne se produisait plus depuis plusieurs années est la conséquence du mauvais temps qui continue à sévir dans toute l'Italie. A Milan, il pleut depuis quatre jours. D'importantes chutes de neige sont signalées dans les Appenins autour de Modène surtout. Les fleuves sont en crue un peu partout et le René qui a débordé a provoqué l'exode de la population de la zone de Poggio Renatico. Les autorités de Bologne se sont rendues sur les lieux pour prendre sur place les mesures qui s'imposent. A Grosseto, le vent a emporté le toit d'un hangar où se trouvaient cinq enfants dont trois ont été sérieusement blessés.

—o—

Tokio

ARRIVEE DE RUSSIE DU DERNIER CONTINGENT DE PRISONNIERS NIPPONS

TOKIO, 22 avril. (AFP.) — Avec le communiqué de l'agence Tass, annonçant le rapatriement des derniers prisonniers de guerre japonais de Russie, est arrivé samedi matin un dernier contingent de 1244 hommes à Tokio. En même temps, débarquaient à Maizuru plusieurs officiers-généraux. Ce qui porte à 78 le nombre des généraux nippons rapatriés en avril. Ceux-ci, en débarquant, n'ont manifesté aucune émotion, évitant la foule qui était venue les acclamer, alertée par des éditions spéciales informant l'opinion du communiqué de Tass. Selon M. Okamoto, président du comité du rapatriement de la Chambre, il se peut que les criminels de guerre japonais, condamnés à moins de dix ans de prison, soient rapatriés prochainement.

—o—

Lac de Zurich

TROIS CYGNES TUES

LACHEN (Schwytz). 22 avril — Sur les sept cygnes qui fréquentent la région du lac de Zurich près de Lachen, trois ont été retrouvés morts. Les blessures qu'ils portaient au cou et à la tête montrent qu'ils ont été mordus par des chiens.

—o—

Lucerne

LA DOYENNE EST DECEDEE

LUCERNE. 22 avril — Vendredi est décédée la doyenne de Lucerne, Mme Adélaïde Sagasser-Peyer qui avait fêté son centenaire le 29 octobre dernier.

—o—

Sofia

Verdict du procès de Gornaia Djoumaia

SOFIA. 22 avril — Samedi a été rendu le verdict dans le procès intenté contre un groupe d'agents titistes. Deux accusés ont été condamnés à la prison à perpétuité, à la privation des droits civiques et à une amende de 100 mille levas, dix autres à quinze ans de prison, quatre autres à dix ans de prison et enfin cinq à des peines variant entre deux ans et huit ans de prison.

L'INITIATIVE CONCERNANT LA PARTICIPATION DES ENTREPRISES DE DROIT PUBLIC AUX DEPENSES DE LA DEFENSE NATIONALE

Le Conseil Fédéral prend position contre le projet

On vient de publier le rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur l'initiative concernant la participation des entreprises de droit public aux dépenses pour la défense nationale et dont la conclusion tend au rejet. Cette initiative a été déposée à la chancellerie fédérale le 21 octobre 1946 et elle était ainsi conçue : « En se procurant les ressources nécessaires à la couverture des dépenses extraordinaires pour la défense nationale, la Confédération devra repartir équitablement les charges fiscales entre les entreprises publiques et privées. A cet effet, les entreprises industrielles et commerciales de droit public, dépendantes et indépendantes, des cantons et des communes, de même que les établissements de crédit et d'assurance cantonaux et communaux, devront être soumis à un impôt adapté à leur capacité économique et à leur rendement. En revanche, les établissements hospitaliers, d'assistance et d'éducation, ainsi que les institutions poursuivant esentiellement un but social, culturel ou religieux, seront exonérés de cet impôt ».

Le message traite de la question sous tous ses aspects et dit notamment : « Le rendement net imposable des entreprises publiques et des cantons et des 40 villas figurant dans la statistique s'élèverait donc à un total d'environ 90 millions de francs. Si l'on y ajoute le bénéfice net des entreprises publiques non étudiées, le total du bénéfice net imposable pourrait atteindre à peu près 100 millions de francs. Si l'on frappait ce montant d'une contribution proportionnelle de 5 % par exemple, l'imposition du bénéfice net des entreprises publiques rapporterait à la Confédération environ cinq millions de francs.

Il est incontestable que la demande de répartir équitablement les charges et d'instituer une imposition selon la capacité économique et le rendement ne peut se réaliser que dans le cadre d'un impôt fédéral direct sur le revenu et sur la fortune des entreprises publiques. Les Chambres n'ont cependant pas admis l'institution de cet impôt d'amortissement. Sans doute, d'après l'arrêté fédéral du 21 mars 1950, les personnes morales doivent payer un impôt spécial sur le bénéfice réparti, ainsi que sur le capital et les réserves apparentes. Cet impôt ne touche toutefois que les sociétés anonymes, les sociétés en commandite par actions et les sociétés à responsabilité limitée, ainsi que les sociétés coopératives du Code des obligations. Il ne frappe pas les exploitations d'établissements cantonaux et communaux organisés selon le droit public.

Si l'on voulait assujettir ces derniers à un impôt analogue, il faudrait une nouvelle disposition constitutionnelle qui devrait préciser en outre que le rendement de cet impôt spécial serait affecté à l'amortissement des frais de la défense du pays pendant la seconde guerre mondiale ou à la couverture des dépenses militaires futures. Une telle mesure ne nous semble pas opportune.

En résumé, le rapport constate que la proposition d'imposer les entreprises publiques ne peut résister à un examen approfondi, que cette imposition n'apporterait en particulier à la Confédération aucune recette importante, qu'elle se heurterait à des difficultés techniques assez sérieuses, et qu'au surplus elle soulèverait des objections d'ordre politique.

La Commission d'experts pour la réforme des finances de la Confédération, ainsi que les cantons de Zurich, Berne, Schwytz, Unterwald-le-Haut, Unterwald-le-Bas, Soleure, Appenzell Rhodes-Extérieures, Schaffhouse, Argovie, Thurgovie, Valais et Neuchâtel, la conférence des directeurs cantonaux des finances, le parti socialiste suisse et le parti suisse des paysans artisans et bourgeois, et enfin l'Union des villes suisses, dans leurs mémoires relatifs à la réforme des finances fédérales, ont également exprimé un avis défavorable sur l'assujettissement des exploitations et établissements économiques des cantons et des communes à un impôt fédéral direct. Seule l'Union suisse des arts et métiers a soutenu à cette occasion la thèse des promoteurs de l'initiative et demandé que les exploitations économiques des cantons et des communes soient assujetties comme les entreprises privées à un impôt fédéral direct.

En conséquence, le Conseil fédéral propose de rejeter l'initiative et joint au présent rapport un projet d'arrêté dans ce sens.

TRANSPORTS FUNÈBRES

A. MURITH S. A. - Téléphone (022) 5.02.28

CERCUEILS - COURONNES

Pompes funèbres catholiques de Genève

Sion :	Mariéthod O., Vve	tél. 2 17 71
Martigny :	Moulinet M.	» 6 17 15
Fully :	Taramarcaz R.	» 6 30 32
Sierre :	Caloz Ed.	» 5 10 21
Montana :	Kittel Jos.	» 5 22 36
Monthey :	Galletti Adrien	» 4 23 51
Orsières :	Troillet Fernand	» 6 81 20
Le Châble :	Lugon G.	» 6 31 83